

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux-mil-vingt-quatre et le dix-neuf décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Cruet s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Cruet, sous la présidence de M. Jean-Michel BLONDET, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Convocation et affichage du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Présents : BLONDET Jean-Michel, CLONIET Guillaume, DE BRUYNE David, PLAVERET Marie-Hélène, GARNIER-BOISSONNAT Geneviève, BLANC Daniel, CHARMET Patrick, CARIS Jean-Michel, RODRIGUES Susana, BLANCHET Coline, GAUTHIER Séverine (arrivée à 20H15)

Absents excusés : BARRE Alexandra, GOUJON Michèle, ARALDI Christophe, VERTHUY Maxime,

Pouvoirs :

Mandant : BARRE Alexandra

Mandataire : DE BRUYNE David

Mandant : GOUJON Michèle

Mandataire : RODRIGUES Susana

Mandant : ARALDI Christophe

Mandataire : CLONIET Guillaume

Mandant : VERTHUY Maxime

Mandataire : BLANCHET Coline

Secrétaire de séance : Guillaume CLONIET

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

2024 - 74 : Demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie pour la construction d'une mairie, Espace multi services, Chaufferie collective dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local - année 2025)

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de la Préfecture de La Savoie dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, année 2025, pour la création d'un bâtiment regroupant une mairie, un commerce multi-services, une chaufferie bois collective, et un réseau de chaleur.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets de construction d'un bâtiment regroupant une mairie, un commerce multi-services, une chaufferie bois collective, et un réseau de chaleur, et sollicite une aide financière la plus élevée possible auprès de Monsieur le Préfet de la Savoie pour cette opération ;

Arrivée en cours de séance Séverine Gauthier prend part au débat.

2024 - 75 : Modification des conditions d'adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires souscrit avec le groupement Relyens / CNP Assurances, pour l'année 2025.

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a souscrit un contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie, à compter du 1er janvier 2022 avec le groupement conjoint Relyens / CNP Assurances pour une durée de quatre ans, dont la commune est adhérente

Par lettre du 24 octobre 2024, le Centre de gestion a informé la commune de l'augmentation des taux de cotisation à hauteur de 9% demandée par l'assureur pour l'année 2025, en raison d'un rapport sinistre à prime défavorable à l'échelle du contrat groupe, du fait d'une augmentation significative de l'absentéisme. Cette hausse des cotisations n'impactera que la dernière année du contrat en cours, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification, pour l'année 2025, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement Relyens / CNP.

2024 – 76 : Modification du montant de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie à compter du 1er janvier 2025

Le Maire, rappelle au conseil municipal que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, les collectivités territoriales et établissements publics ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque « Prévoyance »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier, pour le risque « Prévoyance », le montant unitaire de participation comme suit : **25 €** par agent à compter du 1^{er} janvier 2025.

2024 – 77 : Convention tripartite avec le Département, la commune et la Savoisienne Habitat relative à la garantie à hauteur de 50% accordée par la Commune de Cruet et le Département de la Savoie pour un emprunt contracté par SAVOISINNE HABITAT, en vue de financer la construction de 12 logements collectifs en accession sociale à la propriété, au sein de la résidence « les jardins de Jade » située Hameau du Pray à Cruet.

Monsieur le Maire rappelle la réalisation par Savoisienne Habitat de l'opération immobilière « Les Jardins de Jade » située sur la tranche 2 du hameau du Pray. Afin de financer les 12 logements PSLA, Savoisienne Habitat a contracté un prêt auprès du Crédit Coopératif d'un montant de 1.700.000 €. Le Département de la Savoie garantit ce prêt PLSA à hauteur de 50%.

La Commune de Cruet a accepté par délibération en date du 24 septembre 2024 la garantie dudit prêt - sous forme de cautionnement - à hauteur de 50%, soit 850.000€.

Cette convention a pour objectif de fixer les modalités de remboursement des emprunts garantis par la commune de Cruet et le Département de la Savoie en cas de défaillance de la Savoisienne Habitat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire a signé la convention en tant que garant à intervenir entre le Département de la Savoie et la Commune de Cruet.

La séance est levée à 20h40

Fait à Cruet, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance


Guillaume CLONNET

Monsieur le Maire


Jean-Michel BLONDET



Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.